Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Délibération n°

2023-10-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 09 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trois octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, Marc-Antoine LEMIERE, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PATIENCE Mickael, PELTIER Virginie.

Absents :

DUBREUIL Audrey, GILETTE Valérie, LE ROUILLY Chloé, PELLETIER Philippe.

Absente excusée :

FRENEE Anais donne pouvoir à Christian VENGEONS.

Présents : 16 à 18 selon les sujets ***Pouvoirs*** : 1 ***Votants*** : 17 à 19 selon les sujets

Arrivée à 20h08, Monsieur DAVID n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

Arrivée à 20h05, Monsieur HERVIEU n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération N°2023-10-03.

Arrivée à 20h35, Madame PELTIER n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération N°2023-10-05.

La séance a été ouverte à 20h03.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

SDEC : acte d'engagement Extension réseau lotissement Le Relais

Délibération 2023-10-05

Vu le courrier du SDEC Energie du 21/08/2023 évoquant un projet d'acte d'engagement stipulant des travaux d'extension dans le cadre du Permis d'aménager pour le lotissement « LE RELAIS » ;

Vu la participation estimée de la Commune à 3 286.34 € pour ces travaux s'élevant à 9 180.03€ H.T (le solde étant couvert par le SDEC ENERGIE).

Décision : **19 POUR** **0 CONTRE** **0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acte d'engagement du SDEC ENERGIE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire le
11/10/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)